



**COMPOSITION DE LA COMMISSION DE RECRUTEMENT
UFR Sciences Humaines et Sociales
Année universitaire 2022-2023**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment les articles L612-6 et D612-36-2,

VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 mai 2021, portant création du **Master 2 mention Psychologie parcours Management et Formation de Professionnels de Santé**,

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la deuxième année du Master mention Psychologie parcours Management et Formation de Personnels de Santé est ainsi constituée pour l'année universitaire 2021-2022 (accès à la formation pour l'année universitaire 2022-2023) :

Président :

Laurent Auzoult Chagnault, Professeur des universités

Membres :

Jean-Yves Desbois, Formateur IFCS

Sylvie Lourdin, Formatrice IFCS

Yamina Krouk, Directrice IFCS

Article 2 :

La Directrice de l'UFR Sciences Humaines et Sociales est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et Sociales et sur le site internet de l'UFR Sciences Humaines et Sociales. De surcroît, le présent arrêté est transmis à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche Comté, chancelière des universités.

Fait à DIJON, le 9 février 2023.

La Directrice de l'UFR Sciences Humaines et Sociales
Maryse GAIMARD